

1ère Session, 4e Parlement, 16 Victoria, 1853.

BILL.

Acte pour amender l'acte intitulé, "*Acte
pour définir le mode des procédures à
adopter dans les cours de justice du
Bas-Canada, dans les matières rela-
tives à la protection et à la régie des
droits de corporation et aux writs de
prérogative, et pour d'autres fins y
mentionnés.*"

Reçu et lu, la 1ère fois, mercredi, 25 mai, 1853.

Seconde lecture, vendredi 27 mai, 1853.

M. LEMIEUX.

QUÉBEC :

IMPRIMERIE PAR JOHN LOVELL, RUE LA MONTAGNE.